

## Délibération

---

**Réunion du comité du 09 février 2017**

**Délibération n°2017-05**

---

**Evolution du nombre de membres du bureau autres que le Président et les vice-Présidents en modification de la délibération 2014-14**

*Date de la convocation : 3 février 2017*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

**Présents 57 :** Bertrand AFFILE Gérard ALLARD, Gaëlle BENIZE Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Christian BIGUET, Benoît BLINEAU Pascal BOLO, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Alain CHAUVEAU, Mahel COPPEY, Christian COUTURIER, Serge DAVID, Marc DENIS, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY Pierre JOUTARD, André KLEIN Claude LABARRE, Julie LAERNOES, André LANCIEN, Dominique LE BERRE Sylvain LEFEUVRE Jean-Claude LEMASSON, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Marie-Hélène MONTFORT, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT François OUVRARD, Joseph PARPAILLON, Mireille PERNOT, Pascal PRAS, Éric PROVOST, Thomas QUERO, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Alain ROYER, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Yannick THOBY, Alain VEY.

**Absents et représentés 15 :** Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Gérard DRENO, Sylvie CAUCHIE donne pouvoir à Franck HERVY, Pascale CHIRON donne pouvoir à Julie LAERNOES, Jacques DALIBERT donne pouvoir à Yannick THOBY, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT donne pouvoir à François OUVRARD, Monique MAISONNEUVE donne pouvoir à Joseph PARPAILLON, Dominique MANACH donne pouvoir à Christian BIGUET, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Claude LABARRE, Jean-Paul NICOLAS donne pouvoir à Pascal MARTIN, Jean-François RICARD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT Claudine SACHOT donne pouvoir à Rémy NICOLEAU Jean-Louis THAUVIN donne pouvoir à Joël GEFFROY, Pierre THOMERE donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

**Absents et excusés 41 :** Jean-Guy ALIX, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT Marie-Annick BENATRE, Jean Luc BESNIER, Cécile BIR, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Laurianne DENIAUD, Edouard DEUX, Véronique DUBETTIER-GRENIER, François FEDINI, Laurence GARNIER, Valérie GAUTIER, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Yannick JIMENEZ Patrick LAMIABLE, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Alain MANARA, Isabelle MERAND, Alain MICHELOT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Henri PIQUET, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Thierry RYO, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER

## Délibération

---

**Réunion du comité du 09 février 2017**

**Délibération n°2017-05**

---

**Evolution du nombre de membres du bureau autres que le Président et les vice-Présidents en modification de la délibération 2014-14**

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Vu l'arrêté du Préfet en date du 22 décembre 2016 portant création de la communauté de communes « Estuaire et Sillon » (CCES) issue de la fusion des communautés de communes de Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon et notamment son article 12. indiquant qu'elle se substitue aux communautés de communes au sein du Pôle métropolitain

Après avoir fixé le nombre de Vice-Présidents et procédé à leurs élections, le comité se détermine sur le nombre des autres membres du bureau.

Considérant que le comité a modifié à 9 le nombre de vice-présidents et que, pour permettre une qualité de fonctionnement optimal, il est proposé de maintenir le nombre de membres du bureau total à 25 avec la répartition suivante :

- 1 Président
- 9 Vice-Présidents
- 15 autres membres répartis comme suit :
  - 8 issus de Nantes Métropole
  - 4 issus de la Carène
  - 2 issus de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres
  - 1 issu de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon

**Le comité dûment convoqué, délibère et :**

- fait évoluer à 15 le nombre des autres membres du bureau en modification de la délibération 2014-14.

**A L'UNANIMITE**



Nantes, le 9 février 2017

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire